



L'enquête anticor sur l'Éthique et la Transparence auprès des élu-e-s des communes du Morbihan

- Rapport final -

Introduction

Ce questionnaire a été réalisé à partir d'un modèle/projet élaboré par l'équipe nationale d'anticor. Merci à eux.

Il a été modifié et adapté par le groupe local anticor 56 du Morbihan, qui a constitué un groupe de travail à cet effet animé par Sophie et Tudual.

Nous remercions l'AMF du Morbihan pour ses précieux conseils et les informations sur les procédures qu'ils ont bien voulu nous faire connaître.

Cette enquête a été réalisée entre le 15 février 2025 et le 31 mars 2025. Elle a été traitée par l'équipe bénévole d'anticor 56 en avril et mai 2025.

Ses résultats seront publiés le 15 mai 2025 à l'occasion de l'assemblée des adhérent-e-s d'anticor du Morbihan au cinéma TI Hanok d'Auray.

Une réunion publique d'information et de débat sur cette enquête est prévue le 27 mai 2025 à Vannes

Cette enquête a été organisée dans le cadre d'un triptyque d'actions pour améliorer la Transparence et l'Éthique dans les communes

- Enquête sur la situation en fin de mandat pour nourrir documenter les propositions d'anticor
- Publication des recommandations et propositions d'anticor à intégrer dans les programmes des candidat-es aux élections municipales (début septembre 2025)
- Analyse des règlements intérieurs 6 mois après les élections pour mesurer les progrès accomplis.

1. Le questionnaire

1. Le questionnaire comprend 27 questions

2. Elles sont regroupées en 6 blocs

- ◆ Gouvernance et intégrité des élu-e-s
- ◆ Transparence administrative
- ◆ Inclusion des élu-e-s minoritaires
- ◆ Engagement Citoyen
- ◆ Lutte contre la corruption et pratiques illégales
- ◆ Evaluation générale

3. Les réponses ont été recueillies en ligne ou, à la demande, sur papier

2. Le corpus des communes consultées

1. La sélection des communes

- ♦ 33 communes sélectionnées en Morbihan sur 249 (13% des communes)
- ♦ Dans ces 33 communes, 295 845 habitants représentant 38% des habitants du Morbihan
- ♦ 26 communes (10% des communes du Morbihan) ont été initialement sélectionnées, deux communes supplémentaires ont demandé à être intégrées à l'enquête, 5 communes ont été ajoutées en vue d'équilibre géographique

2. Communes sélectionnées par nombre d'habitants

- ♦ + de 14 000 habitants : 7 communes

Auray, Hennebont, Lanester, Lorient, Ploemeur, Pontivy, Vannes,

- ♦ de 3001 à 14000 habitants : 11 communes

Allaire, Arradon, Baud, Belz, Carnac, Inzinzac-Lochrist, Muzillac, Ploërmel, Questembert, Quéven, Sarzeau

- ♦ de 1001 à 3000 habitants : 8 communes

Augan, Cléguérec, Josselin, Le Faouët, Le Palais, Malestroit, Radenac, Saint-Jean-Brévelay

- ♦ Moins de 1000 habitants 7 Communes

Concoret, La Croix-Helléan, Lanvaudan, La Roche Bernard, Le Saint, Rochefort-en-terre, Saint-Tugdual

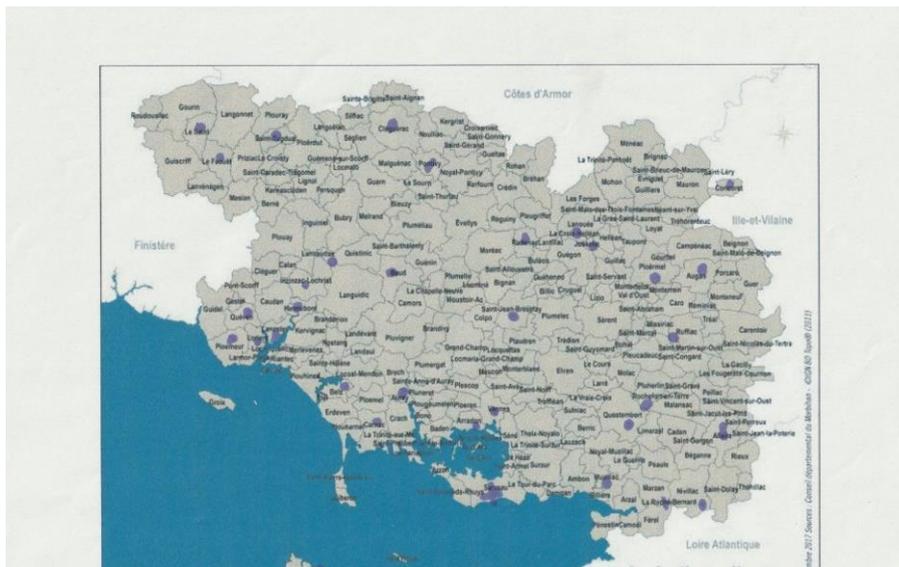
3. Commentaires sur le corpus

Le nombre brut (33 communes consultées) est par nature restreint ce qui nous invite à la prudence sur les résultats, On considérera ceux-ci comme une estimation en première approche.

Toutefois un taux de 13% de l'ensemble du corpus est suffisamment élevé pour permettre de valider les grandes trajectoires.

D'autant que ces 13% représentent près de 40% de la population vivant sur le territoire.

4. Morbihan (voir graphique ci-dessous)



5. Personnes consultées

- ◆ Maires : 33
- ◆ Chefs de file des minorités : 41 (les chef-fe-s de files ou têtes de listes des minorités municipales ou leurs remplaçants-e-s)
- ◆ Ville de - de 1000 habitants : seul le maire est consulté (scrutin de liste, pas de listes alternatives), sauf Le Saint à la demande de l'opposition (engagement d'anticor d'intégrer les communes à leur demande)

3. Nombre de réponses

1. Modalités

Nous nous sommes assurés que tous les maires et tous les chefs de file ont reçu l'enquête.

Vérification faite au téléphone auprès des standards téléphoniques ou des cabinets de la bonne réception

Envoi doublé à partir d'adresses personnelles pour éviter les classements en SPAM

1. Dans 10 Communes de 1001 à 14000 habitants sur 19 (52%) - il n'y a pas d'adresse mail spécifique pour les chefs de file de minorités - il n'est pas possible pour un citoyen de contacter le chef de file de l'opposition via une adresse e-mail en mairie.
2. Toutes les communes de plus de 14 000 habitants ont une adresse en mairie pour les conseillers municipaux
3. Une adresse mail sur l'adresse mairie pour le chef de file de la minorité pourrait être une 1ère recommandation

2. Résultats globaux

- sur 73 personnes consultées, 34 réponses soit 47%
- sur 33 maires consultés 18 réponses soit 55%
- sur 41 chefs de file minoritaires 16 réponses soit 39%
- 9 mairies sur 18 (50%) sont représentées par le maire et au moins un chef de file minoritaire (Auray, Lanester, Le Palais, Ploemeur, Ploërmel, Pontivy, Questembert, Quéven, Vannes)
- 9 mairies sur 18 (50%) ne sont représentées que par le maire : Allaire, Arradon, Augan, Cléguérec, Hennebont, Josselin, La Croix-Helléan, La Roche Bernard, Sarzeau
- 5 communes sur 33 (15%) sont représentées que par une minorité municipale : Belz, Carnac, Inzinzac-Lochrist, Le Saint, Lorient

3. Réponses par taille de communes

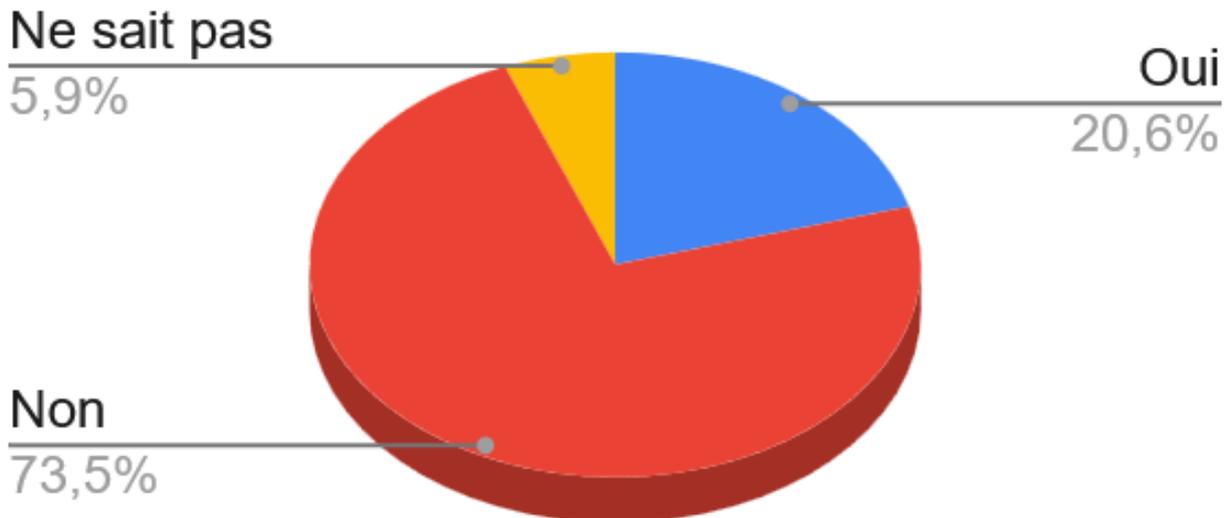
- + de 14000 habitants
Maires : 6 sur 7 : 86% (seule Lorient n'a pas répondu)
Minorités 7 sur 17 : 39% (pas de réponse à Hennebont, 1 réponse à Auray, Lorient, Vannes sur 3 minorités...)
- 3001 à 14000 habitants
Maires : 6 réponses sur 11 maires (55%)
Minorités : 7 réponses sur 13 minorités (54%)
- 1000 à 3000 habitants
4 maires sur 8 (50%)
1 chef de file de minorités sur 7 (14%)
- moins de 1000 habitants
2 maires sur 7 (29%)
1 élu minoritaire (Le Saint)

Sans surprise, le taux de réponse diminue en fonction de la taille de la commune. L'absence de services dédiés et la surcharge de travail des maires de petites communes expliquent ce phénomène

4. Résultats globaux par question

1. 1er Bloc : Gouvernance et intégrité

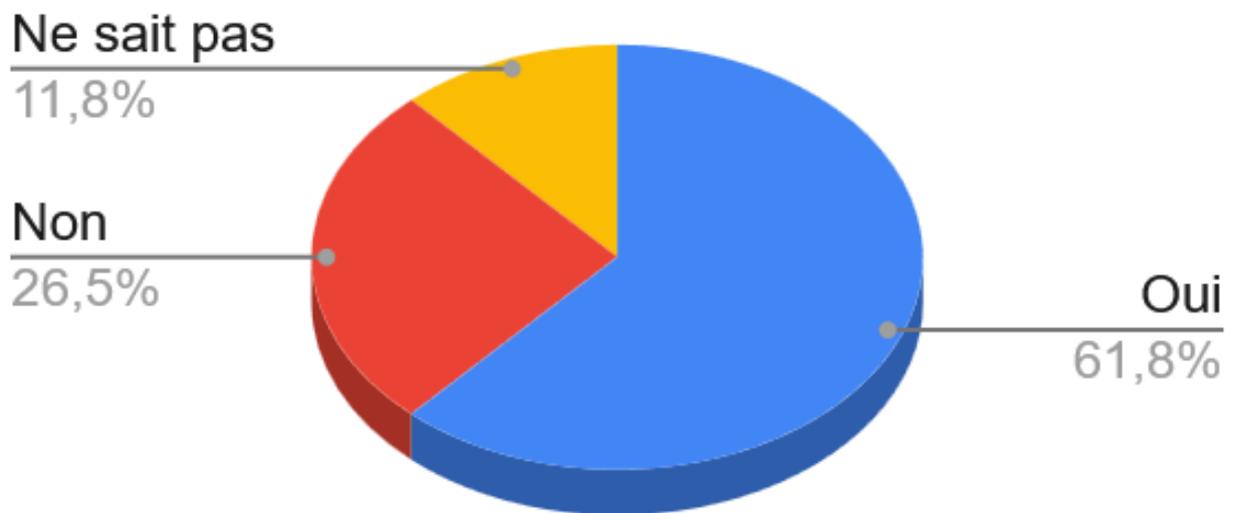
1. Les élu.e.s de votre collectivité reçoivent-ils une formation spécifique à la déontologie et à la prévention des conflits d'i...



- Commentaires :
 - Les trois quarts des répondants disent ne pas recevoir de formation sur les sujets de déontologie et de conflits d'intérêt.
 - Les maires d'Auray, Josselin, Questembert font une formation de ce type
 - Les maires de Ploemeur et Quéven disent en faire, ce que la minorité conteste
 - Le maire de Vannes dit en faire, et une des minorités le conteste, l'autre confirme
 - A noter que les grandes villes de Lorient, Pontivy, Hennebont, Lanester ne font pas de formation, malgré les moyens dont elles disposent

Globalement la recommandation d'anticiper d'organiser ce type de formation semble devoir être maintenue

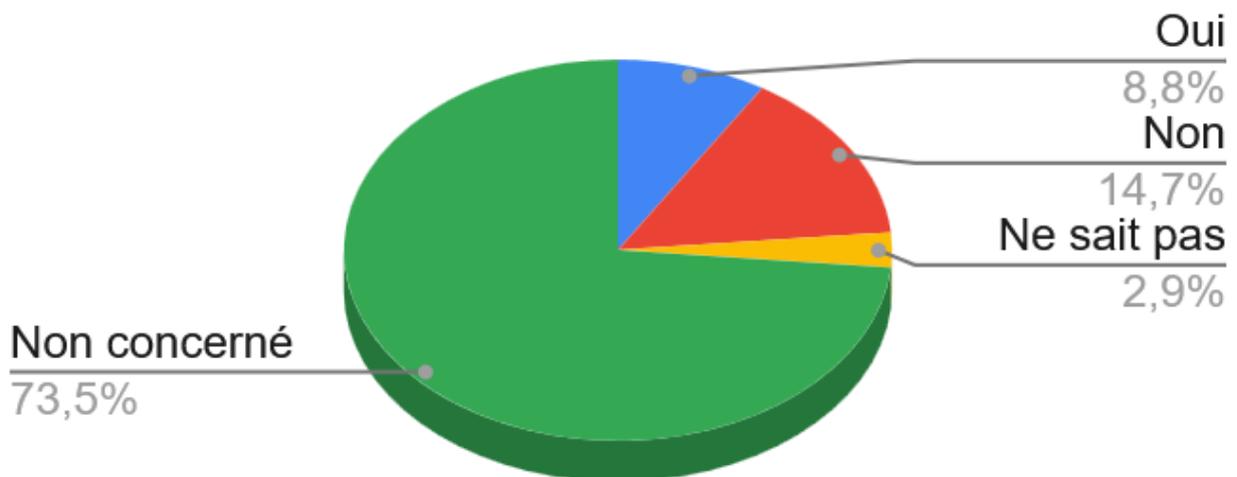
2. Y a-t-il un.e référent.e déontologue indépendant au sein de votre collectivité pour conseiller les élu.e.s sur les question...



Commentaires :

- Depuis le 1er janvier 2023 cette désignation est obligatoire.
- Globalement elle semble appliquée
- Augan, Belz, Inzinzac, Josselin, La Croix-Helléan, Le Saint n'ont pas de déontologue. Ce sont donc plutôt des petites villes qui n'appliquent pas encore cette obligation, on peut comprendre le retard et suggérer de se rapprocher des EPCI à cette fin
- L'AMF souligne que la nomination d'un déontologue est très contrainte et mal rémunérée. Cela rend cette désignation très compliquée
- Pontivy, Ploemeur, et Le Palais : réponse contradictoire Maire/minorité
- Cléguérec indique qu'elle utilise le référent de la Communauté (Pontivy)

3. Pour les commune de plus de 20000 habitants, la collectivité impose-t-elle aux élu.e.s de déclarer leurs intérêts et leur patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) ?

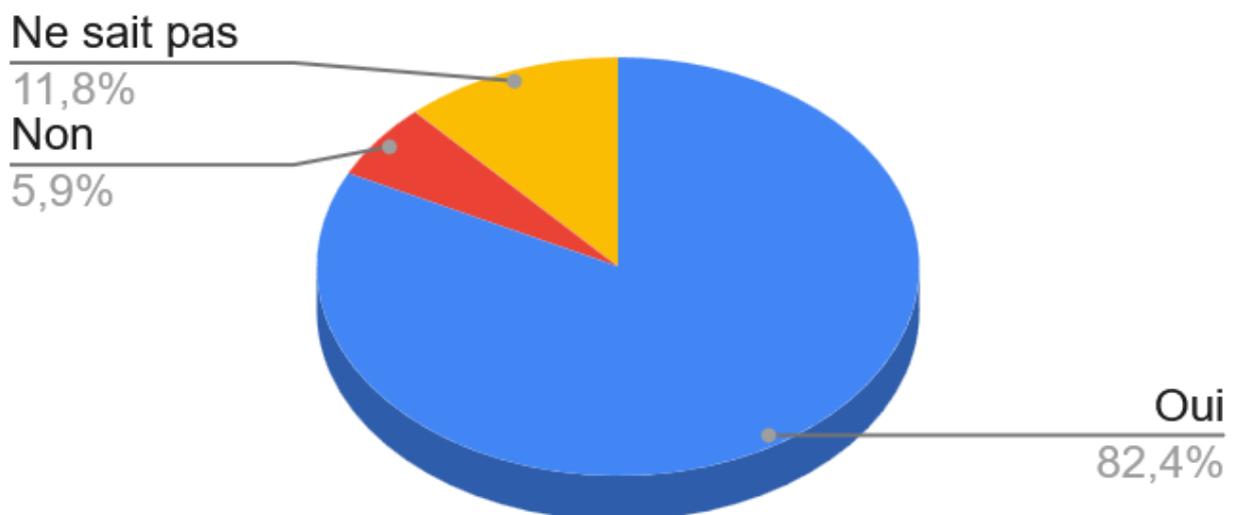


Commentaires :

- Les 3 villes répondantes de plus de 20 000 hab (soit 100%), imposent de déclarer (Lanester, Vannes, Ploemeur). Le maire de Lorient n'a pas répondu, la minorité NSP
- Dans nos propositions bien préciser que cette obligation ne concerne que les villes de + de 20 000 hab : il est impossible de déclarer pour les autres (AMF)

Recommandation d'anticor : Faire évoluer la législation pour les villes moyennes ?

4. Les élu.e.s en situation de conflit d'intérêts potentiel sont-ils tenus de se retirer des discussions et des décisions concernées ?



Commentaires :

- Allaire précise que c'est le cas pour les seuls responsables d'association lors du vote des subventions
- Réponse négative de la minorité de Questembert contrairement au maire : cela ne se ferait que sur les associations, pas sur les autres conflits d'intérêt dont la situation n'est pas demandée aux élu-e-s.
- La plupart des communes déclarent appliquer cette obligation. On peut en tirer la conclusion qu'ils la connaissent, ce qui est un point positif.
- Mais est-elle bien appliquée ? Plusieurs minorités contestent la façon d'appliquer, trop limitative.
- Notre formulation de la question peut générer une confusion : oui les élu-e-s sont tenus de se déporter, est une réponse correcte du point de vue légal. Mais le font-ils et est ce que cela est vérifié, est une autre réponse...

Conclusion d'anticor pour le Bloc 1 :

Grosse marge de progression sur la formation des élu-e-s sur le sujet déontologie et conflit d'intérêts : propositions à faire, systématiser une formation en début de mandat ?

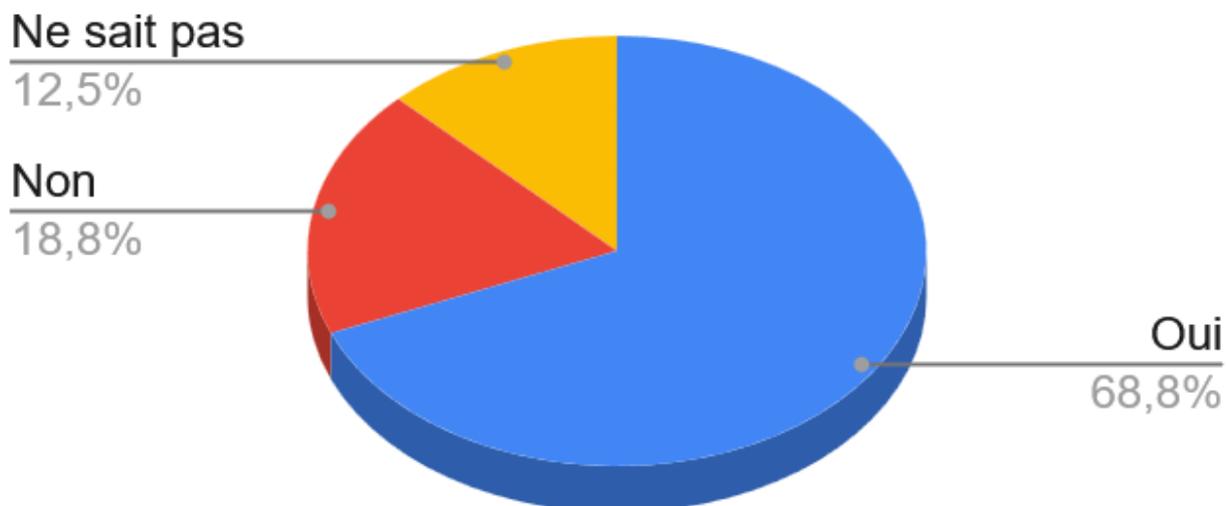
Globalement bonne application de l'obligation de référent déontologue, mais améliorer la facilité de nomination et meilleure définition de leurs rôles

Obligation de déclaration d'intérêts connue et sans doute appliquée pour les villes de + de 2000 habitants. Faire descendre le seuil ?

Connaissance apparente des obligations de déports. Résultat contre-intuitif. Mais est-ce bien et/ou complètement appliqué ? Proposition à introduire sur le sujet.

2. 2 ème bloc Transparence administrative

5. La collectivité publie-t-elle en open data les délibérations, comptes-rendus et autres documents de gestion publique ?

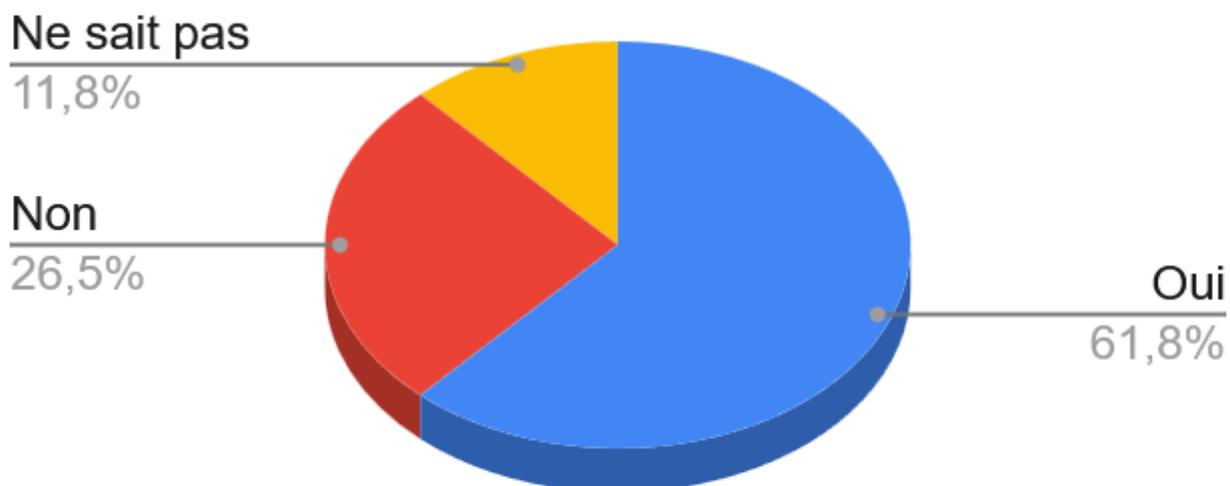


Commentaires :

- Une grosse majorité de oui.
- Les “non” sont le fait de minorités municipales, pas forcément bien renseignées (À l'exception du maire de La Roche Bernard (720 hab) qui répond non)
- A noter, information AMF Morbihan : les Préfets passent en open data l'ensemble des délibérations, la comptabilité, etc, à réception des déclarations des communes. En Bretagne sur une plate-forme nommée Megalis.
 - Information pas assez partagée
 - exploitation difficile pour des citoyens, site plate forme peu ergonomique

Recommandation d'anticor : rendre plus lisibles les open data faites par l'Etat (par exemple renvoi sur les sites des communes aux open data de Megalis)

6. Les informations relatives aux indemnités et à l'assiduité des élu.e.s sont-elles accessibles au public ?



Commentaires :

- 61.8% de oui : 17 maires sur 18 (exception, le maire de Allaire) + 4 minorités municipales (Vannes, Quéven, Lanester, Ploërmel, Carnac)
 - plusieurs maires donnent des explications sur leur oui :
 - remise sur demande (Arradon)
 - figure dans les délibérations (Arradon, La Roche-Bernard, Sarzeau)
 - Bilan des indemnités en fin de mandat (Arradon)
 - Présentés en Conseil lors du budget (La Roche Bernard)
 - Assiduité dans les CR de Conseils affichés sur voie publique (Le Palais)
- 26.5% de non + 11.8 de NSP (38.2% au total) ne sont que des minorités municipales sauf le maire d'Allaire
 - Commentaire d'une minorité : Ont dû faire intervenir le Préfet pour obtenir le montant des indemnités et la mise à disposition des PV (Questembert)

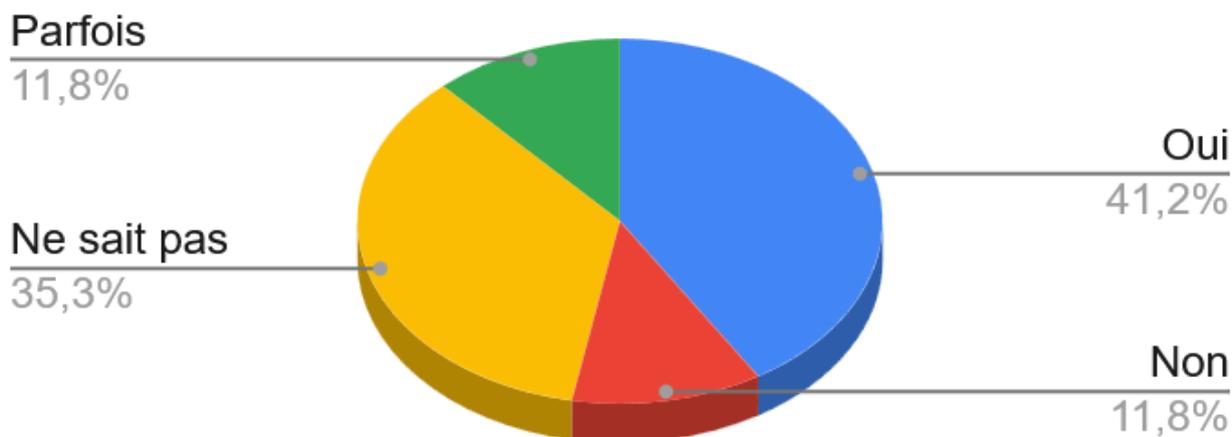
Doute sur le fait que la question d'anticor soit bien comprise :

- Le fait que ce soit voté et que cela figurent dans les délibérations, fait sans doute que les maires considèrent que c'est accessible au public (voir les commentaires des élu-e-s)
- Une recommandation serait que la délibération sur les indemnités soit en affichage sur le site, ou accessible directement.

Sur l'assiduité :

- Apparemment jamais calculée, question jamais posée (Ploemeur) : le PV de Conseil est considéré comme suffisant
- Proposer que le taux de présence soit calculé et affiché en direct sur le site ?

7. Suivez-vous systématiquement les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour rendre les documents publics accessibles ?

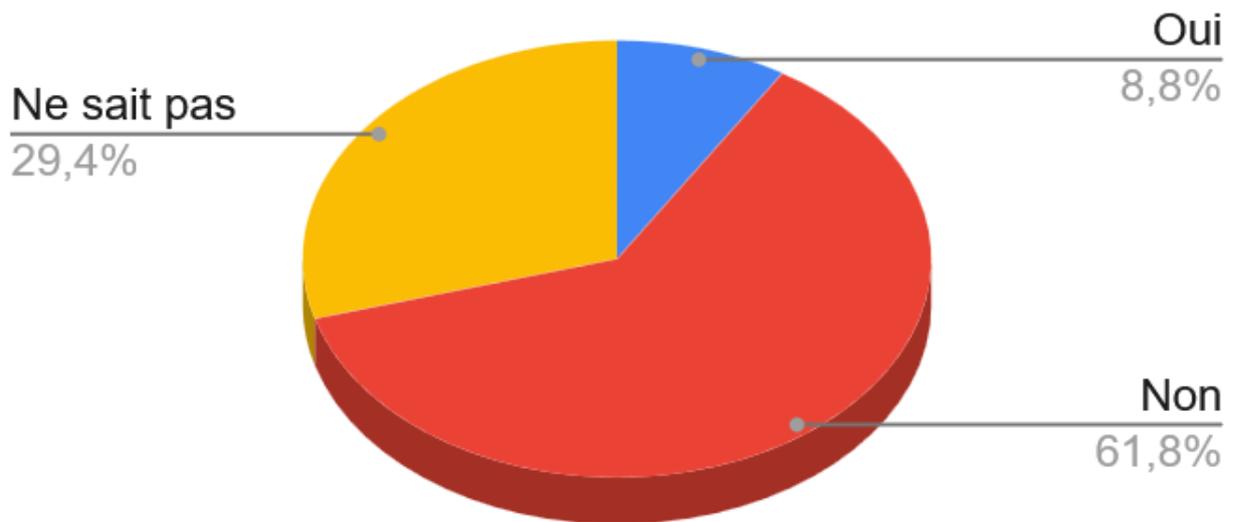


Commentaires :

- sur 18 maires
 - 14 maires (77,8%) disent oui, ce qui est un résultat positif, mais pas attendu (qui devrait être de 100%)
 - 1 maire dit : parfois (Pontivy)
 - 1 maire dit : non (Cléguérec)
 - 4 maires disent NSP : Augan, Lanester, Le Palais, Quéven (pas de demandes ?)
 - 1 commentaire (Auray) signale qu'ils ont été en désaccord avec la CADA pour transmettre une étude prospective de la DGFIP
- Sur 17 minorités municipales
 - 8 NSP, 47% (ce qui est attendu, mais sans doute pas normal)
 - 3 disent non, dont 1 en désaccord avec le maire (Vannes), 1 dont le maire est NSP ((Quéven) 1 dont le maire n'a pas répondu à l'enquête
 - 2 disent oui, 1 en accord avec le maire (Ploërmel), 1 dont le maire répond "parfois" (Pontivy)
 - 3 disent "Parfois" (Ploemeur, Inzinzac, Auray)

anticor se doit de rappeler que les Communes ont l'obligation de suivre les avis. Et donc nous voyons ici un probable déficit démocratique.

8. La collectivité dispose-t-elle d'un registre public des déports pour recenser les élu.e.s qui s'abstiennent de certaines délibérations ?

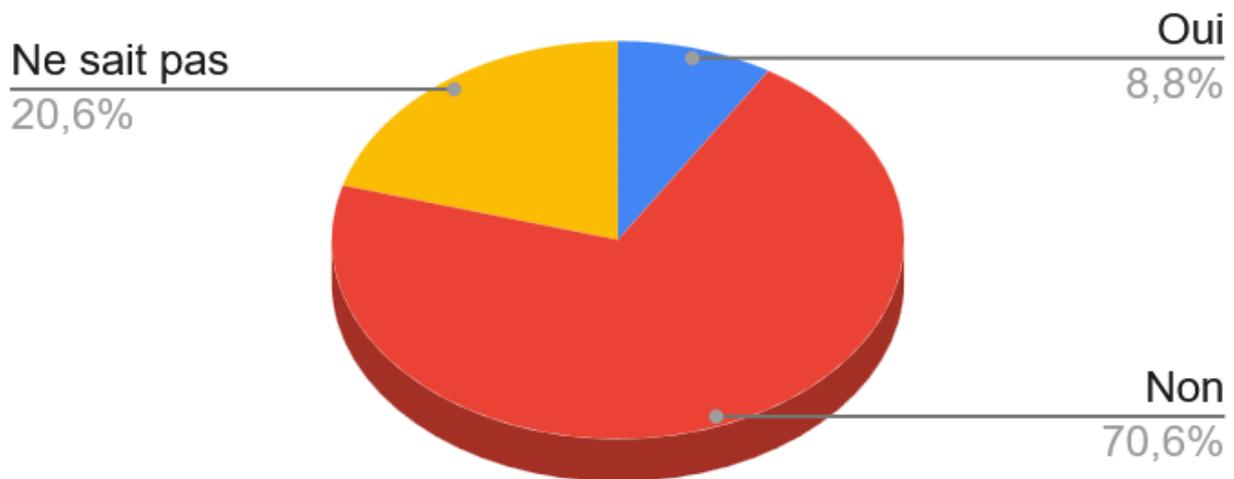


Commentaires :

- 2 maires répondent oui (Josselin et Cléguérec), ainsi qu'une minorité municipale (Lorient, mairie non répondante)
- Réponse non ou NSP très majoritaire
- Observations :
 - A la question 4 alors que 82% des répondants indiquent vouloir que les élu-e-s en situation de conflit d'intérêts se déportent + de 90% répondent non ou ne pas savoir s' il y a un registre où sont consignés les déports. Autrement dit, si on souhaite une mesure elle n'est quasiment pas appliquée.
 - Vigilance + Mention faite dans les délibérations et dans le PV (Hennebont, Quéven)
 - Ces résultats semblent indiquer qu'une réelle prise en compte de ces questions n'est pas encore courante, et est plutôt pratiquée au fil de l'eau sur déclaration spontanée des élu-e-s

anticor : Proposition à maintenir (un registre) mais avec un suivi par le déontologue ?

9. Un audit externe ou une commission de surveillance contrôle-t-elle régulièrement les dépenses des élu.e.s (communications, déplacements, réceptions) ?



Commentaires :

- 2 maires répondent oui (Josselin et Le Palais), ainsi qu'une minorité municipale (Lorient, mairie non répondante)
- Commentaires des élu-e-s :
 - Contrôle par Trésor Public notamment pour déplacements (Josselin)
 - CRC fait contrôle dans le mandat (Ploemeur)
- Grosse majorité de non
- Bilan complet en fin de mandat (Arradon)
- Minorité municipale :
 - pas d'information (Questembert)
 - le souhaite fortement (Ploemeur)

anticor : Cette pratique paraît quasiment inexistante : suggestion à conserver et à renforcer

Conclusion d'anticor pour le Bloc 2 :

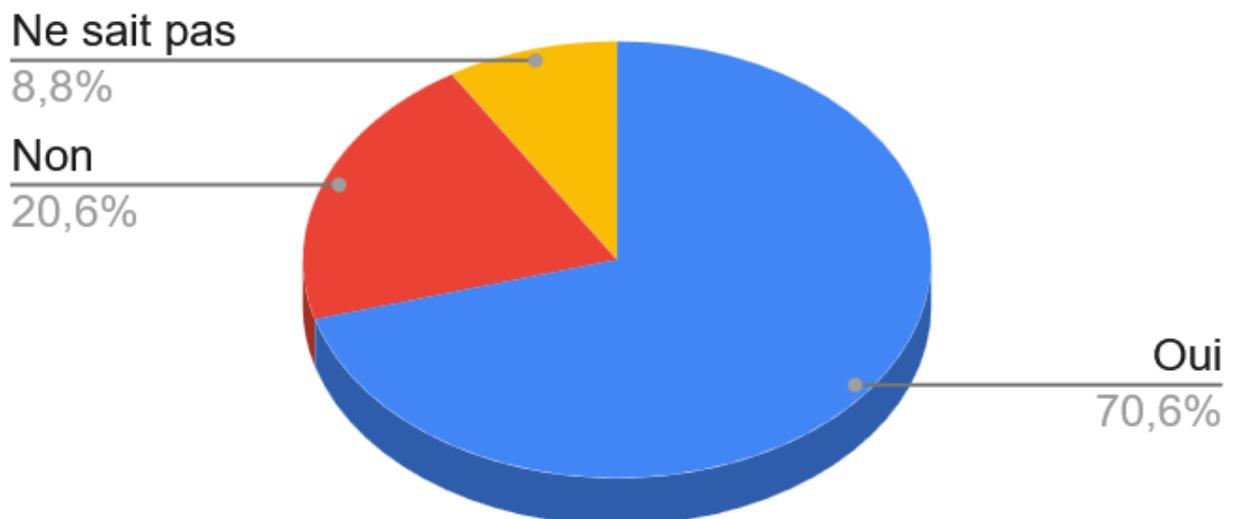
Sur la plupart de ces questions, le fait de respecter la légalité (notamment dans les délibérations) suffit à se prévaloir de transparence (open data, indemnités, assiduité)

La question des déports semble assez peu prise en compte (pas de registre, on compte sur la déclaration spontanée, pas d'arrêtés - exemple de Tours qui a pris des arrêtés...), alors même qu'à la question 4 du bloc 1 les répondants disent vouloir bien gérer les déports

Dans les propositions d'anticor il faudra sur ces questions préciser le mode de mise à disposition des données nécessaires : modalités d'accès sur le site de la ville par thématique (indemnités, assiduité, conflits d'intérêts) et non pas se contenter de la présence dans les délibérations. Cela demande donc un traitement spécifique par la commune, une volonté de faire, donc un engagement à aller plus loin que ce qui est prévu par la Loi.

3. 3 ème bloc Inclusion des élu-e-s minoritaires

10. Les élu.e.s de l'opposition disposent-ils d'un droit d'accès aux documents et informations nécessaires à leurs fonctions ?

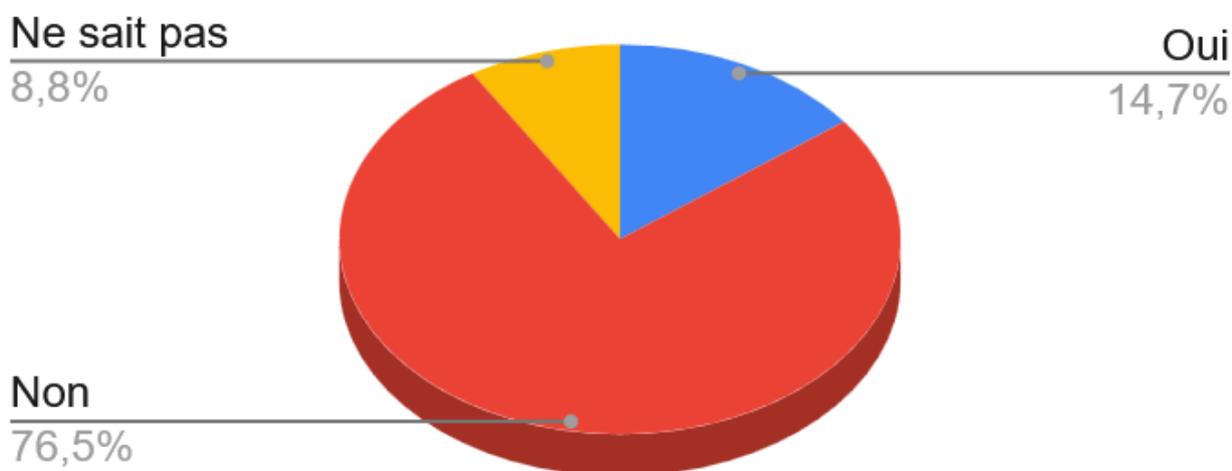


Commentaires :

- Tous les maires (18) répondent “oui” (sauf un maire NSP qui n’a pas d’opposition)
- Minorités municipales :
 - 6 minorités municipales sur 17 répondent également oui (Auray, Carnac, Lanester, Ploërmel, Quéven, Vannes)
 - 2 NSP (Vannes, Le Palais)
 - 9 non : (Questembert, Pontivy, Ploemeur) *2, Le Saint, Inzinzac-Lochrist, Belz
- Nombreux commentaires des élue-s
 - Dispose d’un cloud pour suivre les dossiers (Auray)
 - Selon le maire 3 élus minoritaires disposent de délégation avec indemnités (Le Palais) mais selon minorité droit théorique à l’information, pas en pratique
 - “Quasiment jamais les documents nécessaires” ou inexploitable (Questembert)
 - Réponse positive à nos demandes mais rarement suivie d’effet (minorité Vannes)
- L’appréciation des maires pose peut-être problème dans son unanimité.
 - Elle est significativement contestée par les minorités
 - Mais elle est parfois aussi approuvée

Pour anticor : Diagnostic pas facile à faire, question sans doute trop imprécise : par exemple être plus précis sur les délais ou les types de documents attendus.

12. La présidence ou la vice-présidence de la commission des finances est-elle systématiquement proposée à un.e élu.e minoritaire ?

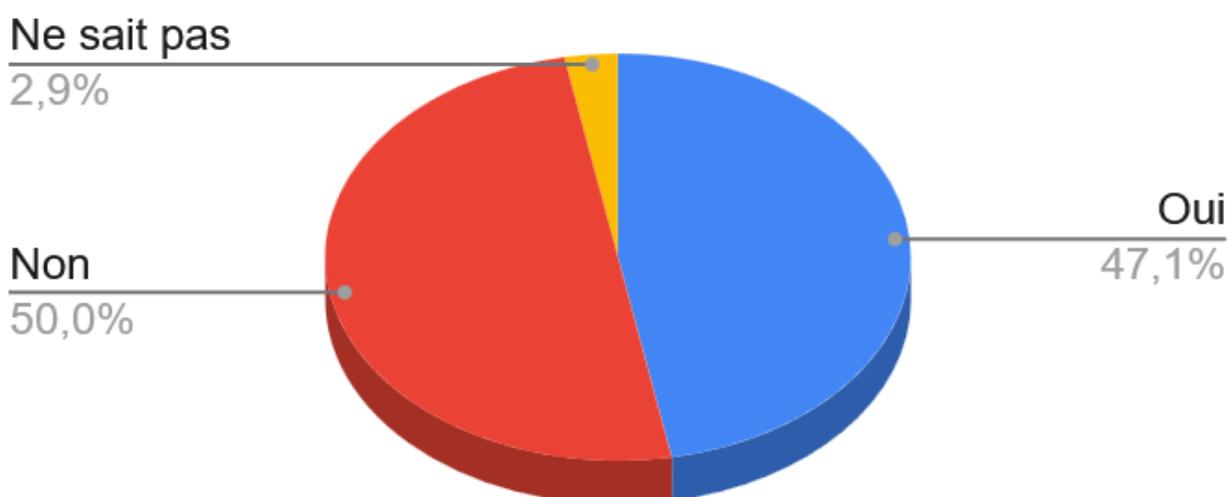


Commentaires :

- A noter : que ce soit “oui” ou “non”, majorité et minorité disent la même chose (NSP vient de minorités)
- “Oui” : Auray, Le Saint, Questembert, Lorient
- “Non” les quatorze autres communes
 - 2 villes (Vannes et Ploemeur) indiquent qu’elles n’ont pas vraiment de commission finances mais des commissions “administration générale”

Ce n’est pas une pratique courante, il y aurait pertinence à faire un bilan de ces expériences et à continuer de proposer aux futurs candidats d’oser cette formule

13. Les élu.e.s minoritaires sont-ils associés aux phases de négociation précédant l’attribution des marchés publics ?



Commentaires :

- La répartition quasi paritaire entre “oui” et “non” exprime bien la différence d’interprétation entre majorité et minorité
- Dans tous les cas, là où les maires disent “oui” et où il y a une minorité représentée la réponse de la minorité est “non” (Quéven, Questembert, Pontivy, Ploërmel, Le Palais, Lanester, Auray)
- Là où la réponse du maire est “non”, la minorité répond aussi “non”
- Toutes les mairies où la minorité n’est pas représentée disent “oui” sauf La Roche-Bernard “NSP” (Hennebont répond non, alors que la minorité participe à la CAO)
- Toutes les minorités disent “Non”, sauf Belz et Ploemeur (1 mino) ”oui”
- Plusieurs remarques des élu-e-s concernant cette question :
 - Les élu-e-s minoritaires font partie de la CAO (Arradon, Hennebont, Ploërmel)
 - 1 seule minorité sur 3 a un siège à la CAO (Ploemeur)

Anticor : C’est un sujet central de clivage entre majorité et minorité. Les maires considèrent qu’ils associent la minorité qui, elles, considèrent ne pas être associées. Il faut continuer à faire la promotion de l’intégration systématique des minorités aux CAO.

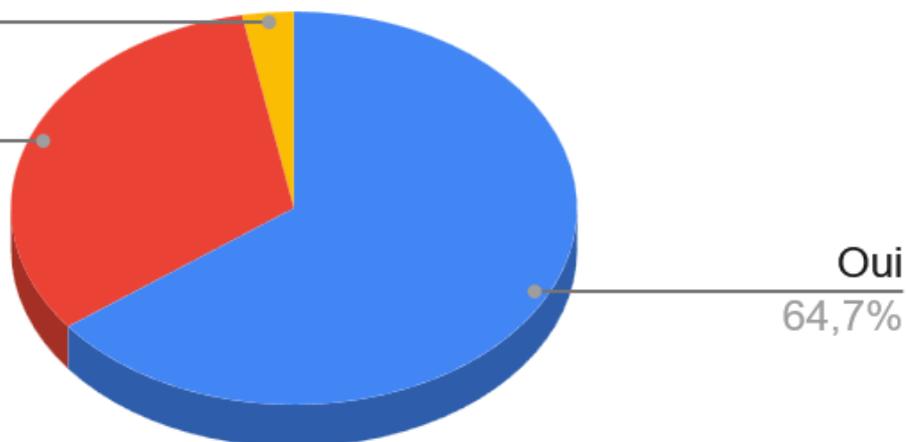
14. L'ensemble des élu·e·s municipaux·ales dispose-t-iel d'une adresse mail sur la messagerie de la mairie ?

Ne sait pas

2,9%

Non

32,4%



Oui

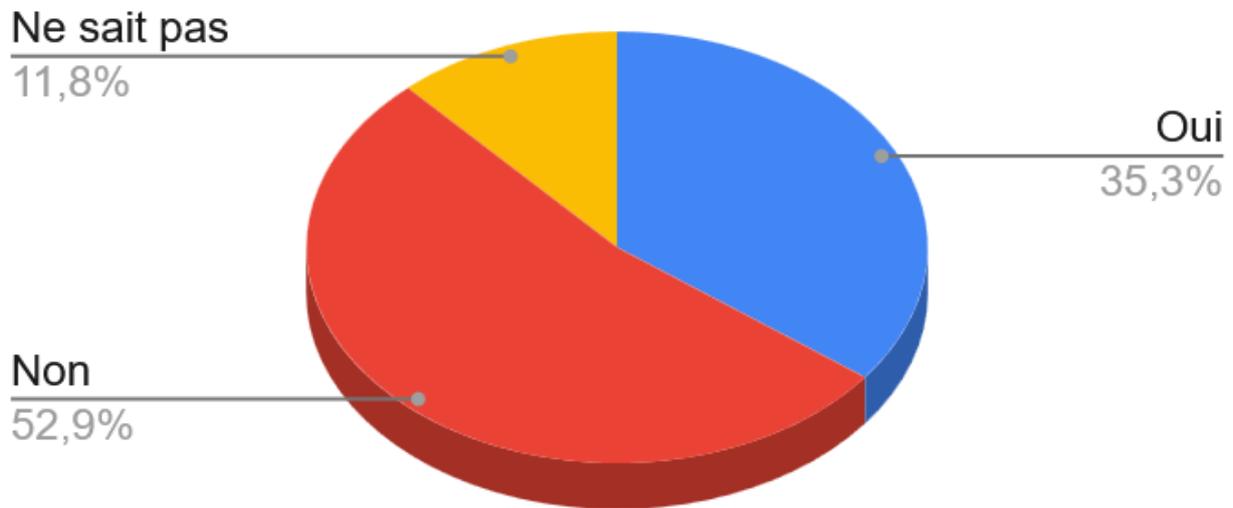
64,7%

Commentaires :

- Ces résultats correspondent à nos constatations quand nous avons essayé de joindre les minorités pour répondre à l'enquête
- 11 villes sur 33 sollicitées par mail et par téléphone n'ont pas d'adresse mail pour les chefs de file de la minorité. Les standards proposent de passer au cabinet du maire qui "transmettra" ou quelques-unes refusent simplement de donner une adresse (argument protection des données de la personne).
- 1 commune signale qu'ils ouvrent une adresse sur demande (Le Palais)
- On peut estimer que dans 1/3 des villes il est impossible de joindre simplement et/ou confidentiellement le chef de file de la minorité.

anticor propose d'ouvrir une adresse mail spécifique de la ville au moins aux chefs de files de la minorité

15. Existe-t-il des commissions spécifiques pour un suivi continu des actions et des dépenses ?

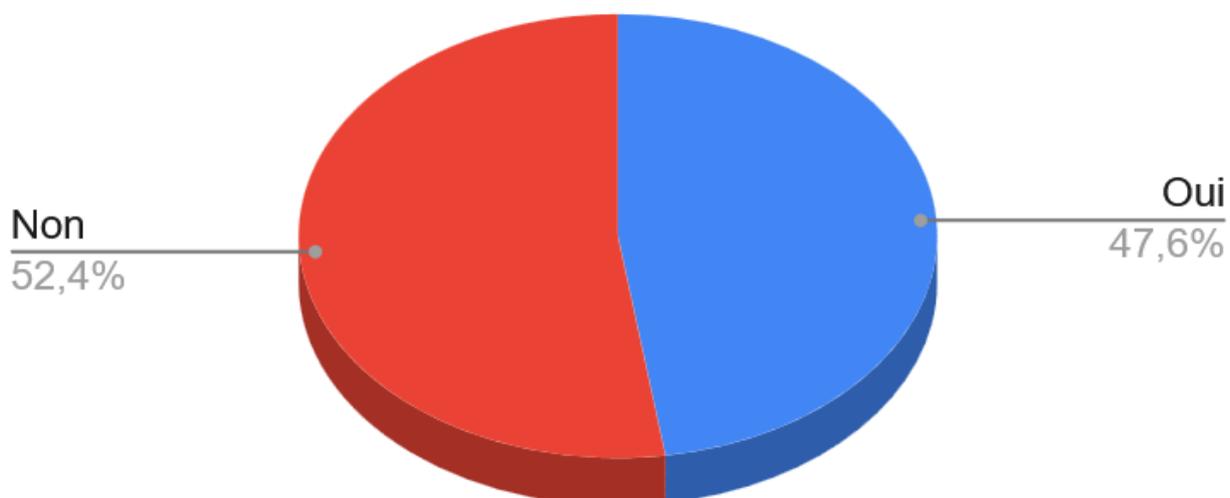


Commentaires :

- Lorsque la réponse du maire est “non” c’est partagé par les minoritaires (Auray, Ploemeur, Pontivy)
- Lorsque la réponse du maire est “oui” 3 cas de figure
 - soit le maire considère que les organes existants vérifient les dépenses
 - Les commissions thématiques (Ploermel, Sarzeau)
 - La commission finances (Arradon, Josselin)
 - Commission *ad hoc* sans l’opposition (Hennebont)
 - Soit il semble qu’il existe vraiment une commission dédiée (Allaire, Belz, Carnac, Cléguérec, La Roche-Bernard) mais il n’y a pas de minorité répondante pour le contester
 - Soit la réponse est contestée par la minorité (Quéven-NSP, Questembert, Ploërmel, Le Palais, Lanester)
- On peut déduire que le “non” est plus significatif que les 53% affichés, et qu’il y a peu de cas où il existe une commission dédiée, ou alors qu’elle n’est pas reconnue par la minorité comme telle.

Pour anticor : la proposition d’une commission dédiée reste pertinente.

16. Si oui , des représentant·e·s des élu·e·s minoritaires y sont-iels invité·e·s ?



Commentaire :

- Ici, en principe, ce ne sont que ceux qui répondent “oui” à la question 15 qu’il y a une commission dédiée au contrôle des dépenses (47,6%)
- Or comme certains ont répondu “non” à la question 15 et ont aussi répondu à la question 16 il faut reclasser ces réponses comme nulles.
- Il faut donc retraiter le résultat sur la base que 13 répondants ont répondu “OUI” à la question 15 et sur ces 13 répondants
 - 11 ont répondu “oui” au fait que la minorité est présente dans la commission de contrôle (85%)
 - 2 ont répondu “non” (La Roche Bernard et Hennebont) soit 15%
- A la vue de ce dernier résultat, lorsqu’il y a une commission de contrôle, soit 11 communes sur 33 ($\frac{1}{3}$) la plupart du temps la minorité y est intégrée.
- Le fait que certaines communes pensent que les commissions thématiques font office de commissions de contrôle, obligent à modérer encore ce résultat

anticor : L’existence de véritables commissions de contrôle des dépenses, dans laquelle les minorités seraient présentes paraît être plutôt l’exception que la règle.

Conclusion d'anticor pour le Bloc 3 :

L'accès aux documents est un principe général relativement reconnu, mais dans la pratique les minorités se plaignent de rétentions, de transmissions partielles, tardives, incomplètes. La recommandation devrait plus porter sur l'aspect pragmatique (s'engager à transmettre sous huit ou quinze jours les documents définitifs?), et peut-être un recours plus facile (numérique) à la CADA ?

La proposition d'intégrer un membre de l'opposition comme Président ou vice-Président de la commission des finances a le mérite d'exister. Elle doit être étendue, en montrant peut-être que ce n'est pas forcément entravant pour les maires qui la pratique déjà.

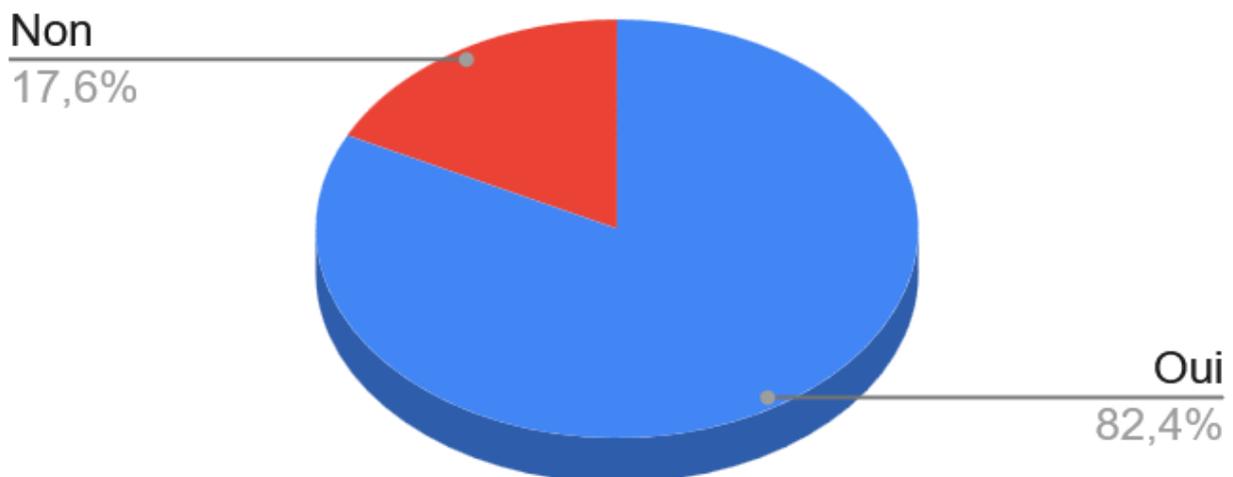
La participation de la minorité aux commissions d'appels d'offres (CAO), et les pratiques de ces commissions, restent un gros sujet de mécontentement voire de suspicion et de clivage : promouvoir cette participation reste une proposition importante pour faire baisser la conflictualité sur le sujet.

Systématiser la proposition simple que tous les élu-e-s aient une adresse mail en mairie, et au moins les chefs de file des minorités.

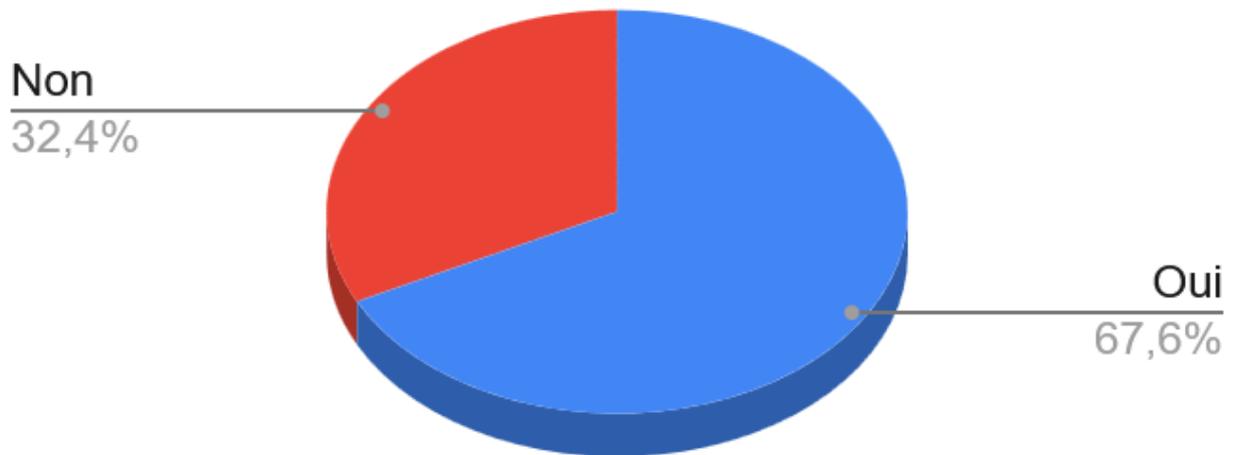
La fonction de contrôle de l'assemblée municipale n'est pas mise en avant ou reste embryonnaire. La proposition d'une commission spécialement dédiée reste importante pour faciliter la prise de conscience de cette fonction qui doit être assurée par les conseils municipaux.

4. 4ème bloc Engagement Citoyen

17. Des consultations publiques sont-elles organisées pour recueillir l'avis des citoyen·ne·s sur les projets locaux ?



18. La collectivité met-elle en place des dispositifs participatifs comme le budget participatif, les comités consultatifs ou les conseils de quartier ?



Commentaires :

- Les communes ou majorités et minorités sont répondantes, sont toutes cohérentes soit “oui” soit “non” (non pour Le Palais et Ploërmel)
- Réponse “non” :
 - minorités de Belz, Carnac, Le Palais, Le Saint, Ploërmel, Sarzeau
 - majorité de Josselin, la Croix-Helléan, La Roche-Bernard, Le Palais, Ploërmel,
- Réponse “oui” : toutes les autres communes
 - commentaires d’élue-e-s
 - le secrétaire de mairie remporte le budget participatif !!!(Ploemeur - minorité)
 - Budget dédié et comités consultatifs (Arradon) (majorité)
 - Budget participatif pour les 16 à 30 ans (Questembert) (majorité)

Pour anticor : pratiques globalement répandues, et en train de s’étendre - à promouvoir, mode d’accès à la citoyenneté municipale...mais l’évaluation pose problème : qui participe ? Influence des projets sur la vie quotidienne ? À retenir la limitation aux 16/30 ans Comme à Questembert ?

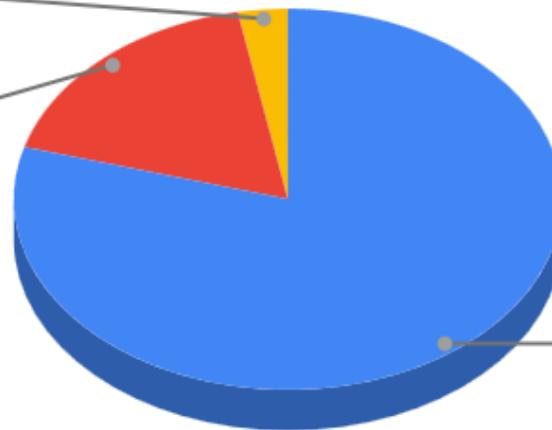
19. Les citoyen.ne.s peuvent-ils accéder facilement aux informations concernant les décisions locales, par exemple par la diffusion en ligne des réunions de l'assemblée ?

Ne sait pas

2,9%

Non

17,6%



Oui

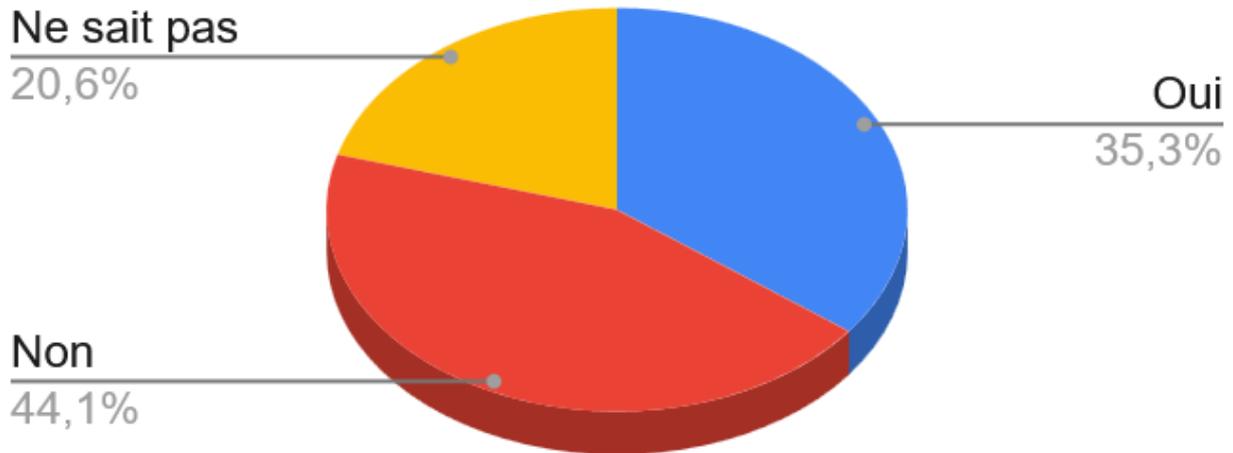
79,4%

Commentaires :

- Non (sur la diffusion en ligne)
 - Inzinzac, Le Palais, Le Saint, Ploemeur (maire et minorités x2), Vannes (x1)
 - Commentaires d'élue-s :
 - Pas de diffusion vidéo du CM (Ploemeur) mais seul le maire communique sur Facebook au lendemain des Conseils
- Oui : toutes les autres communes
 - Commentaires d'élue-s
 - CM filmé, enregistré, visible sur le site de la commune (Arradon, Auray)

Avis d'anticor : promouvoir les filmages des CM : peu de visionnages, mais garantie de transparence, à soutenir selon la taille de la Ville (prise en charge du coût). A noter : évite souvent agressivité des échanges (risque pour l'image)

20. Des mécanismes sont-ils en place pour que les citoyen.ne.s puissent soumettre des propositions ou des demandes d'enquêtes publiques ?



Commentaires :

- Les communes où cela ne se pratique pas y compris de l'avis du maire :
 - Allaire, Arradon, Hennebont, Le Palais, Ploërmel, Pontivy, Sarzeau, Vannes
- Les communes où cela ne se pratique pas là où la minorité est seule répondante
 - Le Saint
- Les communes où majorité et minorités sont en désaccord sur la réponse
 - Lanester, Ploemeur (x1)
- A noter : un certain nombre de NSP dans les minorités
 - Vannes, Quéven, Questembert, Inzinzac, Carnac, Belz, Auray
- Commentaires d'élus-e-s
 - Pas de mécanismes identifiés (Questembert)
 - Messages sur le site de la Ville (Pontivy)
 - Nombreux canaux existants (Ploemeur)

Pour Anticor il y a un manque de canaux identifiés pour faire remonter ce type de demandes, notamment pour demander des enquêtes publiques

Comment s'assurer que les consultations ont lieu avant que le projet soit en réalité bouclé et modifiable qu'à la marge ?

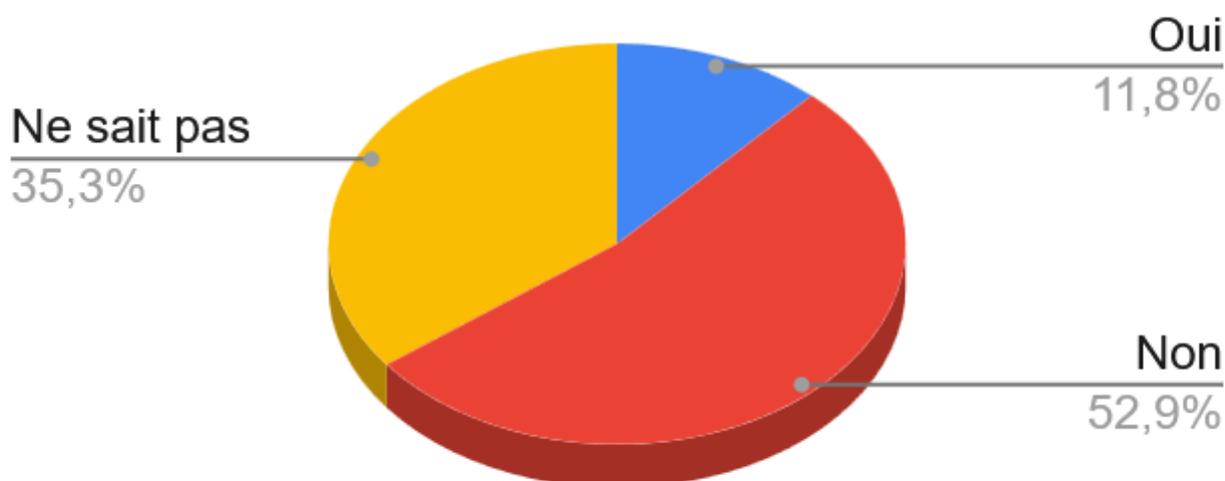
Les budgets participatifs se sont répandus et fonctionnent : mais reste à les évaluer pour qu'ils ne soient pas des "gadgets" de participation citoyenne, et qu'ils modifient tel ou tel aspect de la vie quotidienne

La retransmission des assemblées est indiscutablement un plus : progressivement le rendre obligatoire selon la taille de la ville ? Recommandé ? Soutenu ?

Globalement déficits dans les modalités pour les citoyens de déclencher des enquêtes ou de voir leurs suggestions réellement étudiés : Proposer des canaux institutionnels générant des réponses ?

4. 5ème bloc Lutte contre la corruption et pratiques illégales

21. La collectivité suit-elle un référentiel pour encadrer les pratiques de favoritisme, détournement de fonds et autres infractions similaires ?



Commentaires :

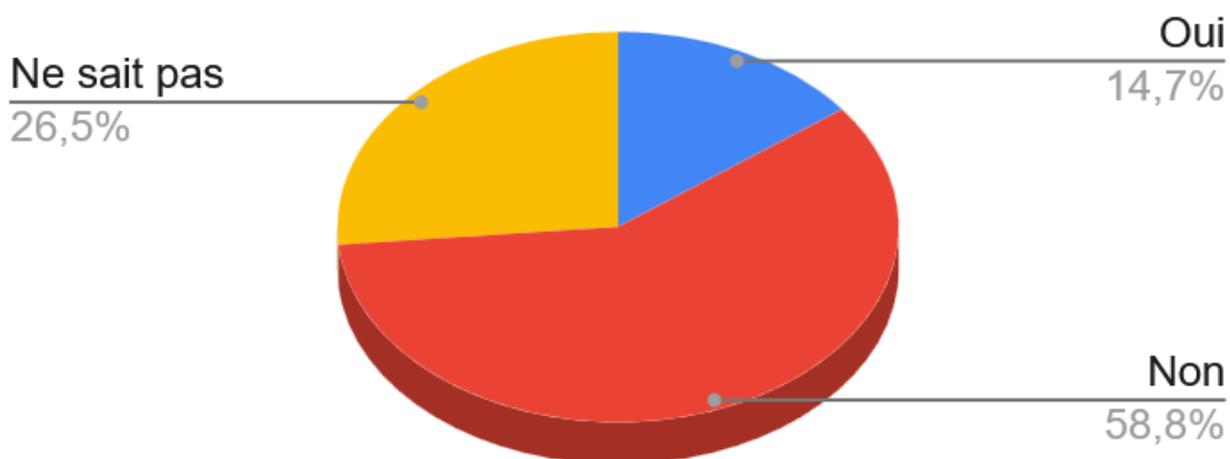
- oui, 11.8%
 - s'il y a bien un référentiel c'est une pratique marginale (Vannes et Allaire)
 - Josselin et Le Palais précisent qu'ils "appliquent le code des marchés publics" (ce qui n'est pas vraiment la question)
 - La minorité de Lorient répond "oui" sans commentaires
- La grande majorité des maires répondent non
 - Ploemeur précise que la direction juridique supervise la commande publique
- Certains maires répondent "je ne sais pas"

- Questembert précise qu'ils n'en ont jamais eu l'écho de l'existence de tels référentiels
- Lanester a eu à traiter des cas de défaut de probité avec du personnel et les a traités administrativement (sanctions, etc)
- Les minorités répondent aux 2/3 "je ne sais pas"
 - sur 16 minorités : 10 je ne sais pas, 5 non (en cohérence avec réponse du maire) 1 oui

Pour anticor : l'existence même de référentiels est peu connue, comme par exemple les recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption) <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/Recommandations%20AFA.pdf>

Travail de popularisation à faire, déjà au niveau des villes de plus de 10 000 habitants (premier échelon retenu par l'AFA)

22. Avez-vous mis en place des procédures de signalement pour que les citoyen.ne.s et agent.e.s de la collectivité puissent signaler des pratiques non éthiques de manière anonyme ?



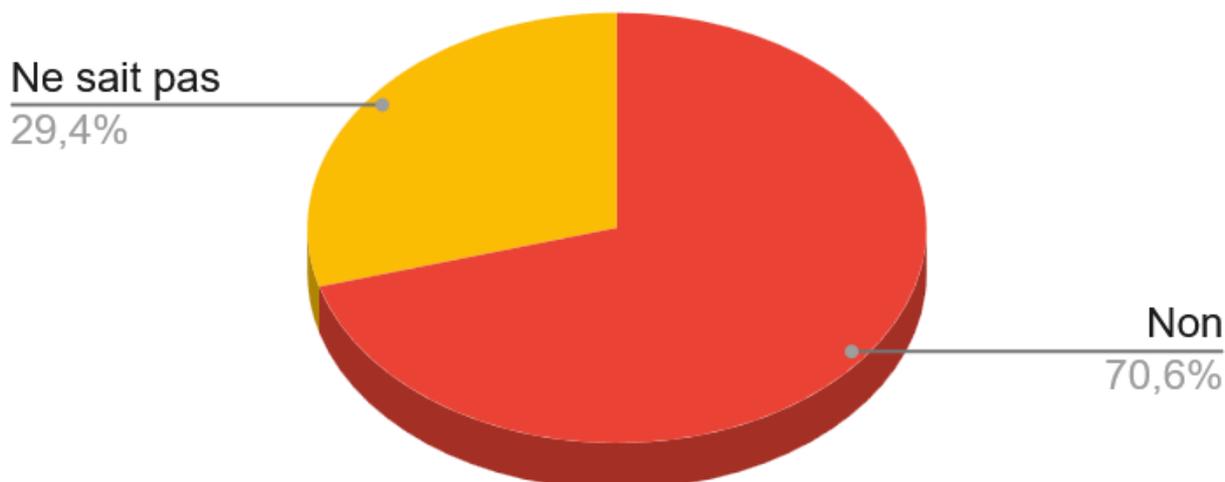
Commentaires :

- oui, 14.7%
 - Arradon, Vannes, Questembert, Ploemeur, Ploërmel
 - Commentaires d'élue-e-s
 - Seulement pour les agents (Ploemeur et Ploërmel)
 - Les citoyens eux "ont accès à la presse" (Ploemeur)
 - Nous avons un référent "Éthique" (Arradon)
- Certains maires répondent NSP : Auray, Lanester

- Lanester précise que la plate-forme d'interface citoyenne peut permettre ces déclarations
- La grande majorité des maires (12 sur 18) répondent “non”
- Les minorités répondent à parité “non” et “NSP”
 - sur 16 minorités : 8 je ne sais pas, 7 non (en cohérence avec réponse du maire) 1 oui

Pour anticor : Cette pratique n'est pas encore répandue, et ne semble pas être un sujet, alors qu'elle permettrait aux responsables politiques et des services d'être alertés. Une proposition à maintenir.

23. Un registre des rencontres entre décideur-euses publics et représentant-e-s d'intérêts (lobbyistes) est-il en place dans votre collectivité ?

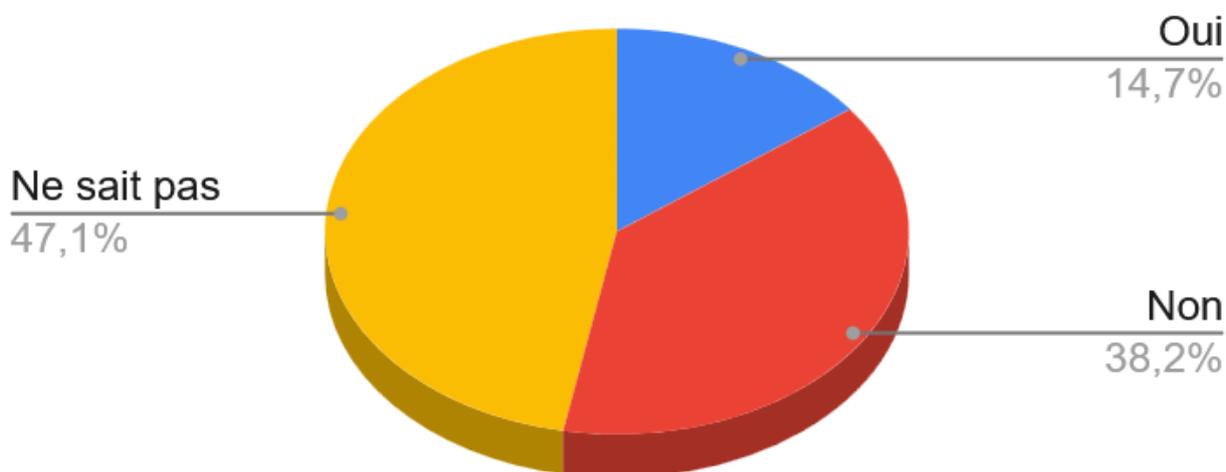


Commentaires :

- Les maires répondent non à l'unanimité
 - commentaires d'élue-s
 - taille de la commune trop faible (Arradon)
 - jamais eu écho de l'existence de cela (Questembert)
 - Pas connaissance de l'utilité mais trouve l'idée intéressante et compte l'appliquer (Quéven)

Avis anticor : Point aveugle. Piste à creuser, peut paraître intéressante aux maires, même si plutôt pour les villes de + de 10 000 hab

24. La collectivité applique-t-elle des sanctions pour les élu·e·s condamné·e·s ou mis·es en examen pour des atteintes à la probité (ex : suspension temporaire ou définitive) ?



Commentaires :

- oui, 14.7%
 - Auray, Hennebont, Ploemeur (Majorité et minorité)
- Commentaires d'élue-s
 - La situation ne s'est pas présentée mais est prévue (Ploemeur, majorité, Hennebont)
 - Suspension dans un procès en cours (Ploemeur, minorité)
- NSP 47,1% + non : 85%
 - La plupart des commentaires d'élue-s, précisent que le cas ne s'est jamais présenté :
 - Arradon, Ploemeur, Pontivy, Questembert, Sarzeau, Vannes

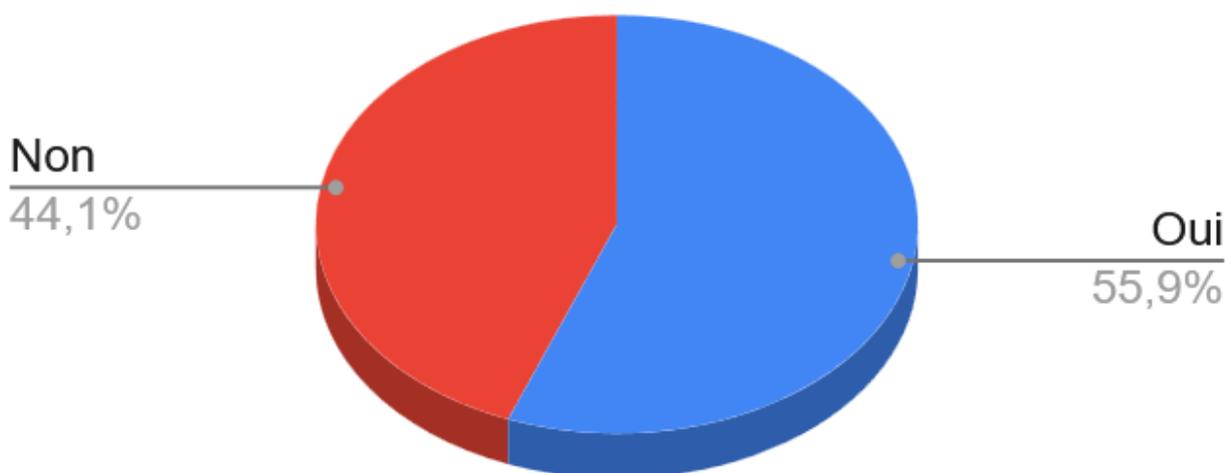
Pour anticor : certaines villes ont anticipé le risque mais elles sont rares (Auray, Hennebont) ou y sont confrontées et prévoient des mesures (Ploemeur). Mais la plupart n'envisagent pas cette question, car elles considèrent que le risque est faible, en tout cas, rare. C'est une recommandation à maintenir car ce peut être un biais pour se sensibiliser aux questions de transparence et d'éthique.

Conclusion d'anticor pour le Bloc 5 :

Pour l'ensemble du bloc, très peu de mesures pour prévenir les infractions à la probité. Cela ne semble pas réellement identifié comme un risque. Mais quand le risque est bien identifié, sans présence de registre pour noter les conflits d'intérêts, par exemple, il est bien compliqué voire impossible de contrôler s'il y a des atteintes à la probité. Il faut donc à la fois améliorer la communication sur le risque et faire la promotion des mesures qui permettent de les prévenir.

6. 6ème bloc : Evaluation générale

25. Considérez-vous que votre collectivité applique des pratiques suffisantes en matière de transparence et d'éthique ?



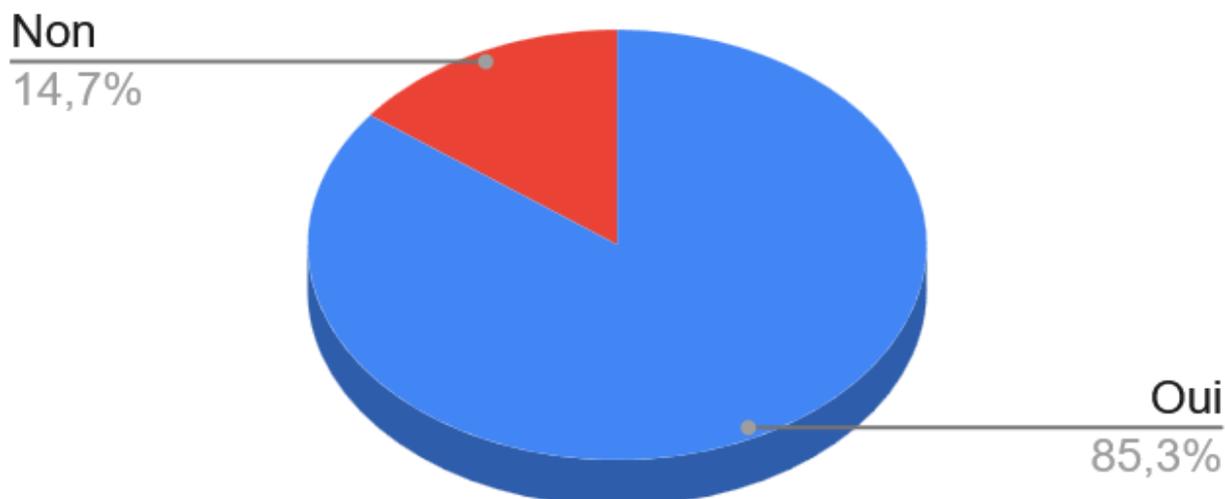
Commentaires :

- Réponse “oui”
 - majorités : 18 sur 18 soit 100%
 - minorités : 2 sur 16 soit 13%
- Réponse “non”
 - 14 sur 16 minorités municipales soit 87%
 - aucune majorité
- Commentaire élu-e-s : voir ci dessous après question 26 intégralité des verbatim

Avis anticor : Le résultat à cette question est intéressant : les maires considèrent que les pratiques sont suffisantes en termes d'éthique et de transparence. Bien sûr, anticor ne partage pas cet avis. Mais dans la question suivante très majoritairement (72%) les maires indiquent qu'ils souhaitent des évolutions. Il y a une contradiction apparente, mais peut-

on l'interpréter comme un souhait de ne pas compliquer les procédures et les contrôles ? Ou une autre raison ?

26. Seriez-vous favorable à des mesures supplémentaires pour renforcer la transparence et l'éthique dans votre collectivité ?



Commentaires :

- Réponse oui 85.3%
 - 13 maires sur 18 (72,2%)
 - 16 minorités sur 16 (100%)
- minorités sur 16 Réponse "non"
 - 6 maires pensent qu'il y a suffisamment de mesures (Arradon, Cléguérec, La Croix-Helléan, Ploërmel, Sarzeau)
- On notera que ce sont plutôt des villes moyennes (3000 à 14 000 hab, à l'exception de Cléguérec (2800 hab) ou La Croix-Helléan (moins de 1000 hab)) qui estiment qu'il n'y a pas de progrès à faire et que les mesures en place sont suffisantes. Les grandes villes déjà bien sollicitées sont unanimement favorables à des évolutions
- La contradiction avec le résultat de la question précédente est à interroger

Conclusion anticor : Ce taux de "non" donne une indication intéressante pour anticor : la prédisposition des maires à voir évoluer les mesures sur l'éthique et la transparence.

Commentaires des élu-e-s sur le Bloc 6 "Evaluation Générale"

Les commentaires ci-dessous (en italique) sont les verbatim complets des répondants qu'il nous paraît particulièrement intéressants de livrer, commune par commune :

- Arradon, maire : *“Comme beaucoup de mes collègues maires, je suis dubitatif, voire déçu, par la quasi absence de participation citoyenne, le manque d'intérêt de la chose publique, sauf pour des débats polémiques et/ou d'intérêt très personnel. Ayant fait toute ma carrière en CL, j'avais sûrement idéalisé l'intérêt du citoyen pour sa commune, mais je reste néanmoins optimiste et preneur d'idées nouvelles à mettre en œuvre.”*
- Inzinzac-Lochrist, minorité : *“Pour tout ce qui est vente du patrimoine communal, un vrai manque de transparence : acquisitions sous l'estimation des domaines, vente souvent attribué aux mêmes interlocuteurs”*
- Josselin, maire : *“Nous recherchons à être le plus transparent possible”.*
- Le Palais, maire : *“Nous saluons la mise en place d'un déontologue et sommes ravis qu'une petite commune comme la nôtre ne soit pas oubliée pour participer à votre démarche.”*
- Le Palais, minorité : *1)Un changement de mode de scrutin des élections municipales pour une réelle prise en compte de tous les citoyens me semble un préalable d'ordre législatif (suppression de la prime à la majorité qui écrase les minoritaires et ne favorise pas les débats de l'assemblée délibérante)*
2)Une modification de scrutin pour une véritable élection des représentants communautaires me semble également une condition impérative pour une démocratie locale inclusive, qui ne soit plus la chambre d'enregistrement que l'on a actuellement, sans véritable débat démocratique.
- Le Saint, minorité : *“Le questionnaire manque de souplesse car les questions sont totales (NON / OUI) et sans apport de renseignement utile possible à expliquer la case choisie. De fait, il aurait fallu y intégrer pour chaque question un espace d'explication, d'information. Les questions sont orientées de telle sorte que l'on y voit forcément un manque de transparence de la mairie puisque les référents et organismes d'éthique ne semblent pas présents sur le terrain actuellement si ce n'est la préfecture ou la trésorerie mais là encore on en a vu très vite les limites. Il n'y a de la part de la mairie aucune action permettant une harmonie dans les échanges. Il y a un climat d'inconstance avec des licenciements nombreux, des missions en chaîne, des démissions d'élus ou passage dans l'opposition (12/15). Les élus de l'opposition pourtant élus dans les commissions n'y sont jamais conviés, la prise de parole lors des conseils municipaux est verrouillée. La commune vit dans une ambiance délétère avec de nombreuses plaintes afférent de la mairie.”*
- Ploemeur, minorité : *“Peu importe le niveau, nous devons être clean et exemplaires partout et pour tout. A défaut, nous perdons la confiance des gens dans la Politique et c'est triste pour la démocratie”.*
- Ploemeur, autre minorité :” - *Pour plus d'éthique, il faudrait que tous les représentants des groupes minoritaires soient associés aux commissions des finances et des attributions de marchés.*
- Être obligatoire : la séance filmée, et en direct, du conseil municipal.
- Avoir des réunions publiques fréquentes quand il y a des gros projets sur la commune. Les gens se sentent exclus du système, ont une grande frustration donc de la colère...”
- Pontivy, maire : *“Il peut être intéressant de connaître les mesures qui pourraient être mises en place si elles sont adaptées à la taille de la commune.”*
- Questembert, minorité : *“Nos demandes d'informations et de documents sont généralement refusées. Cette opacité d'un autre temps rend le travail des*

oppositions très difficile et rend nos concitoyens réticents en la parole publique.

Cela fragilise notre démocratie et notre république.

Dans ce cadre, votre démarche est salutaire tant que la marge de progression est importante pour la transparence de la vie publique.”

- Vannes, minorité : *“exemple d'absence de transparence : des invitations aux matchs de rugby du RCV sont distribuées par le maire de manière discrétionnaire. Aucune transparence sur les personnes invitées, clientélisme assuré”*

Conclusion d'anticor pour le Bloc 6 :

De l'avis des maires les mesures légales actuelles sont suffisantes, pour dire que les pratiques soient qualifiées de transparentes et éthiques, mais ils souhaitent globalement progresser sur le sujet. C'est donc un axe de progrès pour nous.

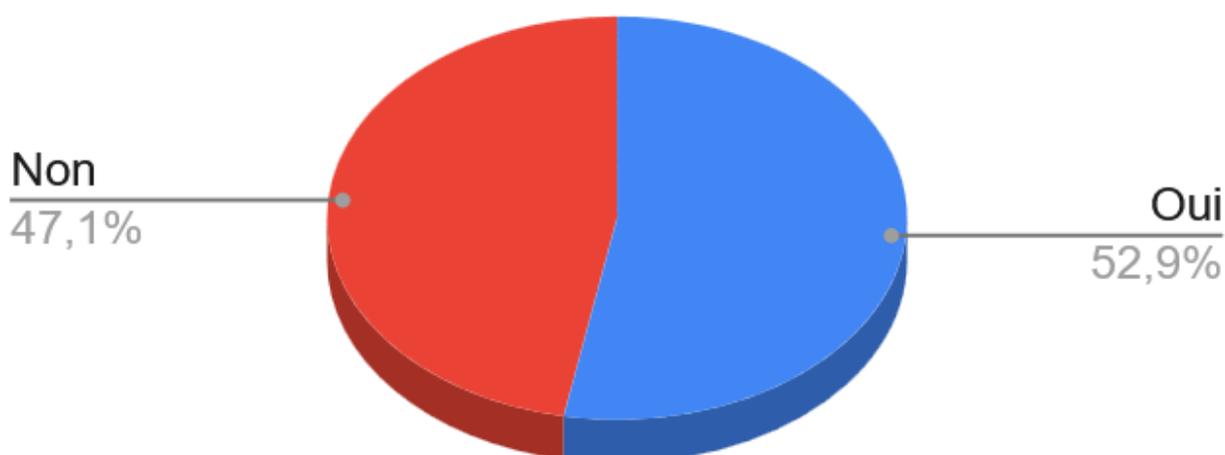
Ce diagnostic des maires, unanime - tailles, bords politiques, localisation, confondus - est donc à prendre en compte, quelle que soit la façon d'aborder les axes de progrès.

Ce n'est pourtant pas le diagnostic d'anticor (dont nos questions en creux indiquent les progrès significatifs qu'il y a à faire).

Et c'est encore moins celui des minorités municipales qui a 87% trouvent insuffisant les procédures légales en place, et à l'unanimité souhaitent les voir évoluer.

Avec les quelques commentaires d'élue-s de ce bloc qui viennent compléter cette image globale, nous constatons qu'il y a des avis tranchés, mais lisibles, sur la question de la transparence et de l'éthique et qu'il faut en tenir compte pour faire évoluer nos propositions pour les candidats aux municipales et pour notre travail auprès du législateur

30. Souhaitez vous être recontacter par Anticor 56 afin d'avoir un échange sur ce questionnaire ou sur les pratiques de transparence et d'éthique ?



Commentaires :

- 9 maires sur 18 (50%) souhaitent être recontactés
- 9 minorités sur 16 également

Commentaire anticor : L'étude démontre de vraies opportunités de terrain pour informer, former, aider les communes à plus de transparence et d'éthique

5. Synthèse des résultats selon Anticor

L'analyse met en lumière un écart persistant entre les dispositifs formels de transparence et d'éthique dans la vie publique locale, et leur mise en œuvre concrète. Si des bases existent – en matière de déontologie, d'accès à l'information ou de participation citoyenne – elles restent souvent appliquées a minima, sans réelle dynamique d'amélioration. Des marges de progression claires émergent : formation des élu·e·s, clarification du rôle des déontologues, amélioration de l'accès aux données, structuration du rôle de contrôle des conseils municipaux, et renforcement des mécanismes de participation effective des citoyens.

Le consensus des maires sur la suffisance des dispositifs actuels, bien qu'assortie d'une volonté de progrès, contraste nettement avec les attentes fortes des élu·e·s de la minorité et les constats des acteurs engagés comme anticor. Ce décalage souligne l'urgence de formuler des propositions équilibrées, à la fois réalistes et ambitieuses, pour faire évoluer les pratiques. C'est en tenant compte de cette diversité de diagnostics et d'expériences que des recommandations pertinentes pourront être portées auprès des candidat·e·s aux élections municipales et dans le cadre du dialogue législatif à venir.